ID: 081-218101459-20240108-2024\_03-AR



## Département du Tarn

### Commune de LISLE-SUR-TARN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2024\_03 Le Maire de LISLE-SUR-TARN,

# VU les Articles du Code des Collectivités Territoriales

**Considérant** que le club Auto Rétro Midi Pyrénées domicilié à Colomiers (31) organisera un rassemblement de voitures anciennes et qu'il y a lieu d'accueillir les participants le 1<sup>er</sup> mai 2024, **Que** pour assurer la circulation des véhicules de secours et d'incendie et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

#### ARRETE

Article 1: Les participants seront autorisés à stationner sur la Place Paul Saissac le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 entre 8 heures et 20 heures.

<u>Article 2 :</u> Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par les organisateurs durant la période précitée.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à charge pour le demandeur de rendre les lieux et espaces occupés en bon état de propreté et de prendre toutes mesures et toutes garanties pour la sécurité des participants et des usagers du domaine public.

<u>Article 4 :</u> La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Eait à Lisle-sur-Tarn, le 08 Janvier 2024

Tarri

Pour le Maire l'adjoint délégué

Patrick GAILLAC Maryline LHERM